

KelDoc réalise une nouvelle levée de fond d'1 million d'euros

Après un premier tour de table auprès de Alven Capital en 2013, KelDoc réalise une seconde levée de fonds auprès du même investisseur et de plusieurs business angels d'1 million d'euros. L'objectif de ce second tour est de pouvoir lancer un développement au niveau européen et de renforcer sa position sur le marché français de la prise de rendez-vous en ligne.

Alven Capital a fait le choix d'accorder sa confiance à KelDoc car l'entreprise jouit d'une excellente réputation auprès des professionnels de santé et bénéficie notamment du support de plusieurs grands acteurs du secteur de la santé et du web.

KelDoc, acteur de l'avenir de la prise de rendez-vous en ligne

KelDoc a lancé son service fin 2012, tout d'abord sur Paris, en se concentrant particulièrement sur les dentistes. Les particuliers pouvaient ainsi trouver des médecins et des dentistes à proximité, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. L'offre s'est étendue à tous les spécialistes de santé et sur la France entière. Les patients peuvent ainsi prendre rendez-vous directement en ligne quel que soit le praticien qu'ils recherchent : ORL, dermatologues, gynécologues, etc. et ce depuis le site web ou l'application mobile.

KelDoc a développé de nombreux avantages pour les professionnels de santé qui ajoutent à la valeur de son offre. Ses médecins affiliés peuvent ainsi bénéficier, en plus des SMS de rappel aux patients, d'un télé-secrétariat et d'une boîte vocale qui redirige vers la prise de rendez-vous en ligne en cas de pics d'appels, d'une synchronisation directe avec le logiciel utilisé.

Seul acteur sur le marché à offrir ce genre de service, l'entreprise KelDoc peut directement se synchroniser à l'agenda du médecin et lui permet ainsi de profiter de tous les avantages de la prise de rendez-vous en ligne sans devoir pour autant changer de logiciel. Aujourd'hui KelDoc peut revendiquer plus de 160 000 visites mensuelles sur son site, 10 000 rendez-vous programmés et +50% de souscriptions entre les 1er et le 2ème trimestres 2014.